



## Acquérir un bien immobilier abandonné

Par **Cajata**, le **26/10/2015** à **15:39**

Bonjour Maître,

Voilà près de 6 ans que je m'intéresse à une maison abandonnée en face de chez moi. J'ai appris il y a un peu plus d'un que l'unique propriétaire était décédé et n'avait aucun héritier.

J'ai contacté le service de la Publicité Foncière pour obtenir des renseignements concernant cette maison mais je n'ai rien pu obtenir d'utile car leur fichiers ne sont pas à jour. D'après ce que j'ai lu dans le code civil, il me serait possible d'acquérir ce bien par possession utile.

Par quoi commencer? Est-il sage de ma part de prendre rendez-vous avec le maire de ma commune afin qu'il m'accorde le rétablissement de l'eau? J'ai bien compris qu'il reste à ma charge de "subvenir aux besoins" de la maison (EDF, Impôts, entretien, ...) qui est plus que laissée à l'abandon.

Par avance merci.

Cordialement,

Cajata